

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES LAURENTIDES :

À noter : La désignation des membres de la communauté se fera par cooptation par les membres parents d'un élève et les membres du personnel entre le **15 mai** et le **15 juin 2025**.

1 – Postes ouverts aux candidatures

Catégorie
Une personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires.
Une personne ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines.
Une personne âgée de 18 à 35 ans.

2 – Conditions d'éligibilité des membres de la communauté

- Avoir 18 ans accomplis;
- Avoir la citoyenneté canadienne;
- Ne pas être en curatelle;
- Ne pas avoir été déclaré coupable d'une infraction qui est une manœuvre électorale frauduleuse en matière électorale ou référendaire en vertu de la *Loi sur les élections scolaires visant certains membres des conseils d'administration des centres de services scolaires anglophones* (chapitre E-2.3), de la *Loi sur la consultation populaire* (chapitre C-64.1), de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (chapitre E-2.2) ou de la *Loi électorale* (chapitre E-3.3) au cours des cinq dernières années;
- Être domicilié sur le territoire du Centre de services scolaire;
- Correspondre à l'un des trois profils d'expertise suivants :
 - une personne issue milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires;
 - une personne ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines;
 - une personne âgée de 18 à 35 ans.

¹ Ce document propose des renseignements qui peuvent apparaître sur un avis de désignation et qui sont conformes aux dispositions prévues à la *Loi sur l'instruction publique* et au *Règlement sur la désignation de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires*. En cas de litige, les articles de loi et de règlement prévalent.

3 – Motifs d'inéligibilité des membres de la communauté

Sont inéligibles à la fonction de membre du conseil d'administration du Centre de services scolaire les personnes suivantes :

- un membre de l'Assemblée nationale;
- un membre du Parlement du Canada;
- un membre du conseil d'une municipalité;
- un juge d'un tribunal judiciaire;
- le directeur général des élections et les autres membres de la Commission de la représentation électorale;
- les fonctionnaires, autres que les salariés au sens du *Code du travail* (chapitre C-27), du ministère de l'Éducation et de tout autre ministère qui sont affectés de façon permanente au ministère de l'Éducation;
- un employé du Centre de services scolaire;
- un employé du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal;
- une personne qui occupe un poste au sein du conseil d'administration, sauf dans le cas d'une élection lors de laquelle le poste qu'elle occupe est ouvert aux candidatures ou cesse d'exister;
- une personne qui occupe un poste de membre du conseil d'administration d'un autre centre de services scolaire ou qui est candidate à un autre poste de membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire;
- une personne à qui une peine d'emprisonnement a été imposée (cette condition vaut pour la durée de la peine, mais cesse si la personne obtient un pardon pour l'acte commis).

4 – Période de mise en candidature

La période de mise en candidature débutera à partir du **28 mars 2025** jusqu'au plus tard le **15 mai 2025** (ce qui correspond à un minimum de 30 jours depuis l'appel de candidatures).

5 – Comment soumettre sa candidature

LES CANDIDATURES SONT TRANSMISES AU DIRECTEUR GÉNÉRAL À L'ADRESSE dg@csslaurentides.gouv.qc.ca AU PLUS TARD LE 15 MAI 2025.

L'avis de désignation est publié sur le site Internet du Centre de services scolaire à <https://csslaurentides.gouv.qc.ca/>. Le formulaire de mise en candidature est également disponible sur le site Internet, au siège social du Centre de services scolaire et sur demande auprès de la direction générale à dg@csslaurentides.gouv.qc.ca.

Le formulaire de mise en candidature doit être reçu à la direction générale au plus tard le 15 mai 2025.

Une restriction a été introduite par le *Règlement sur la désignation des membres des conseils d'administration* pour limiter la candidature à un seul poste. Le candidat de la communauté ne pourra donc pas soumettre sa candidature pour plus d'un profil.

Le directeur général doit vérifier la conformité des mises en candidature des membres de la communauté et accorder un délai de correction. Il peut se faire assister par une personne aura désigné.

Les membres de la communauté sont nommés par cooptation par les membres parents et les membres du personnel. Les membres du personnel et les membres parents qui peuvent assister à cette séance de cooptation sont les nouveaux membres nommés pour entrer en fonction le 1^{er} juillet 2025 ainsi que les membres du conseil d'administration (parents et du personnel) dont le mandat se poursuit jusqu'en juin 2026.

La rencontre de cooptation doit être convoquée par le directeur général. Elle est précédée de l'envoi aux membres parents et aux membres du personnel des formulaires de mise en candidature reçus, au moins cinq jours avant la rencontre. Le quorum de cette séance est d'au moins trois membres parents et trois membres du personnel. Elle est présidée par le directeur général, mais ce dernier n'a pas droit de vote. Cette séance doit avoir lieu au plus tard le **15 juin 2025**.

Ce sont les membres parents et les membres du personnel qui déterminent la procédure à suivre pour la désignation des membres de la communauté.

Pour plus de précisions, veuillez consulter notre site Internet : <https://csslaurentides.gouv.qc.ca/>

6 – Pour plus d'information

Pour tout renseignement supplémentaire relativement à la présente, veuillez vous adresser à Me Louis Piché, secrétaire général, aux coordonnées ci-dessous reproduites :

Téléphone : (819) 326-0333 poste 20060

Courriel : sg@csslaurentides.gouv.qc.ca



28 mars 2025

M. Sébastien Tardif, directeur général

Date



28 mars 2025

Me Louis Piché, secrétaire général

Date

Donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 28 mars 2025.